

## ARRÊTÉ N° 97/2026

### **Circulation Alternée par Panneaux Interdiction de stationner Impasse du Chene Pichard Du 11 Juin au 31 Juillet 2026**

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise ALLEZ ENERGIES en date du 05 juin 2026 de réguler la circulation et interdire le stationnement impasse du Chene Pichard pour des travaux sur le réseau électrique basse tension.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

### **ARRÊTE**

ARTICLE 1: En raison de travaux sur le réseau électrique basse tension, la circulation sera alternée par panneaux B15 et C18 et le stationnement sera interdit au droit du chantier impasse du Chene Pichard du 11 juin au 31 juillet 2026.

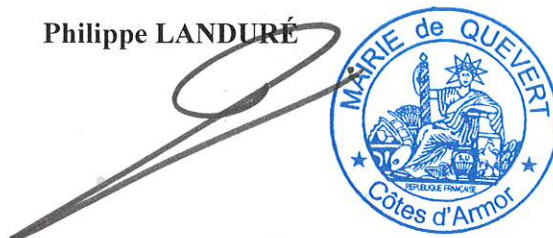
ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise ALLEZ ENERGIES.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise ALLEZ ENERGIES.

Fait à QUÉVERT, le 10/06/2026

Le Maire,

Philippe LANDURÉ



Publié le 12 juin 2026.